

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

N°2020 - 005

**Conseil Municipal – Adhésion à l'Association de l'Union
Nationale ADERE
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 10 Janvier 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Vanessa RICHARD, Dominique RENAULT, Anne d'AUX, Jean-Marc MASSE, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Christine GOBLET, Daniel BOCQUET, Éric DODET, Valérie LABOUACHRA, Laurent JUTIGNY, Adeline BOIZARD, Carl LEQUERTIER, Gilles HUBERT, Stéphanie CHANE-CHU et Jacqueline BLIN.

En exercice : 22
Présents : 20
Votants : 22

Excusés : Nathalie GUILLOTEAU et Céline JUNGUES – GIRLANDA.

Pouvoirs : Nathalie GUILLOTEAU à Carl LEQUERTIER, Céline JUNGUES – GIRLANDA à Éric DODET.

Secrétaire auxiliaire : Alexandra BIE BOUGARD.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal que la Commune souhaite adhérer à l'Association de l'Union Nationale ADERE qui est une centrale de référencement associative au service de l'Economie Sociale et Solidaire.

Cette association met à la disposition des tarifs préférentiels sur des produits et services en alimentaire et non alimentaire dont la Commune pourrait avoir besoin (100 fournisseurs référencés).

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle de 50,00 €. Elle est reconduite chaque année tacitement.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'adhérer à l'Association de l'Union Nationale ADERE ;
- d'inscrire chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la Commune au chapitre 011 article 6281 ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 22 JAN 2020*

Le Maire,

Frédéric CULLERIER.



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de la notification le
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Alexandra BIE-BOUGARD.